



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 5 AVRIL 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 5 avril 2016 à 19h00.

Présents	M. Gilbert Rivard	Maire
	Vacant	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absente	M. Richard Thiboutot	Conseiller no.4

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Alain Letarte agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.648-2016**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Mme la conseillère Solange Gamache il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET**

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet**

**Mardi le 5 avril 2016 à 19h00**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er mars 2016

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2016 à 19h00

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2016 à 20h30

#### **4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Adhésion à Recyclo-Nord
- 4.2 Biblio : Bénévole émérite
- 4.3 Subvention PNHA
- 4.4 Appui à la Ville de Macamic
- 4.5 Demande luminaires avenue du Boisé

#### **5. FINANCES**

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de mars 2016 :  
(35 296.82\$)
- 5.2 Autorisation de signature des chèques
- 5.3 Autorisation à ClicSEQR

#### **6. AFFAIRES COURANTES**

- 6.1 Nomination directeur général
- 6.2 Directeur adjoint
- 6.3 Remerciement Mme Lise Boucher
- 6.4 Collecte des encombrants
- 6.5 Pointage SSI
- 6.6 Rapport d'activités SSI-2015
- 6.7 Commande plaque signalétique
- 6.8 Corvée embellissement & distribution d'arbre 4 juin
- 6.9 Programme d'amélioration du réseau routier municipal
- 6.10 Transport adapté

#### **7. RÈGLEMENTS**

- 7.1 Règlement 03-2016 : stationnement de nuit

#### **8. LOISIRS**

- 8.1 Subvention Fête St-Jean-Baptiste 23 juin
- 8.2 Comité de loisirs – subvention St-Jean Baptiste
- 8.3 Cotisation Loisir & sport A-T

#### **9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **10. PAROLE AU PUBLIC**

#### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **Rés.649-2016**

#### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1ER MARS 2016**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et sur proposition de Mme la conseillère Claudette, secondé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1er mars 2016

#### **Rés.650-2016**

#### **3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2016 À 19H00**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et sur proposition de Mme la conseillère Solange, secondé par Mme la conseillère Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2016 à 19h00

**Rés.651-2016**

### 3.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2016 À 20H30

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Audet secondé par Mme la conseillère Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2016 à 20h30

## 4. CORRESPONDANCE

### 4.1 ADHÉSION À RECYCLO-NORD

**Attendu que** la Ville a reçu une demande de renouvellement d'adhésion à Recyclo-Nord au coût de 25\$

**Rés.652-2016**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Monsieur le conseiller Sylvain Audet secondé Mme la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement de renouveler l'adhésion de la ville

### 4.2 BIBLIO- BÉNÉVOLE ÉMÉRITE

**Attendu que** le Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre de la reconnaissance des bénévoles soulignera la contribution de Mme Marthe Marcotte pour ses 15 ans de bénévolat.

**Rés.653-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Mme la conseillère Solange Gamache secondé Monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement de remercier Mme Marthe Marcotte pour sa précieuse collaboration au sein de la Bibliothèque de Duparquet

### 4.3 SUBVENTION DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉES (PNHA)

Nous a reçu confirmation de l'octroi de 15 500\$ du programme nouveaux horizons pour les aînées

### 4.4 APPUI À LA VILLE DE MACAMIC

**CONSIDÉRANT** que la réfection du pont de la rivière Lois est prévue en 2018

**CONSIDÉRANT** que la route 111 est une route de classe nationale

**CONSIDÉRANT** que la route nationale 111 est le principal lien routier est/ouest, de cette classe qui relie le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest au reste du Québec

**Rés.654-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Lafortune secondé Mme la conseillère Solange Gamache et résolu à l'unanimité de demander au ministère de Transport de s'assurer que les alternatives aux entraves à la circulation, lors des travaux de réfection du pont enjambant la rivière Lois sur la route 111, respectent les standards inhérents à une route de classe nationale.

### 4.5 DEMANDE LUMINAIRES AVENUE DU BOISÉ

Une citoyenne a fait une demande pour que la ville procède à l'installation de luminaires sur l'avenue du Boisé.

## FINANCES

## COMPTES À PAYER EN MARS 2016

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alain Gagné	Niveleuse / Sablage	2 368,48 \$
Alain Gagné	Concassé	321,93 \$
Alliance Mobilité Bell	Cellulaire	29,20 \$
Alarme La Sarre	Service Alarme	379,42 \$
Boucher Lise	Téléphone Bibliothèque	45,33 \$
Boucher Lise	Brunch Politique Familiale	781,38 \$
Boucher Lise	Dépôt Palmarolle	36,00 \$
Boucher Lise	Déplacement Politique Familiale	40,00 \$
Boulons Abitibi	Tiges	19,72 \$
Buro Concept	Papeterie Inspecteur	70,97 \$
Buro Concept	Sac Déchiqueteuse	152,10 \$
CIA informatique	Configuration	54,62 \$
Corporation Transport Adapté	Entente de Service	1 095,34 \$
C.S.S.T	Avis de cotisation	373,91 \$
Dir Ress Financiere	Bail	74,73 \$
De Blois, Bérubé, Lavigne	Plans	2 920,37 \$
EducExpert	Formation 2 Pompiers	2 448,97 \$
Paroisse St-Albert	Feuillet Paroissial (Ville)	25,00 \$
Paroisse St-Albert	Feuillet Paroissial (Pompier)	25,00 \$
Fonds l'Information sur Territoire	Avis de Mutation	12,00 \$
Garage Martin Macameau	Pièces	29,39 \$
Garage Martin Macameau	Essence	22,98 \$
Garage Martin Macameau	Essence	93,24 \$
Garage Martin Macameau	Vidange Huile	42,77 \$
Garage Martin Macameau	Essence	82,20 \$
Garage Martin Macameau	Essence	90,65 \$
Industrie Canada	Renouvellement Radiocommunication	123,00 \$
Impression Plus	Politique Familiale	47,42 \$
J.G.R. Ltee	Graisse	8,95 \$
LA Sarre Fleuriste	Plante Verte	102,84 \$
Larouche Burotique	Photocopieur	745,29 \$
Legault, Savard, Bélanger	Vérification des Livres	11 422,77 \$
Legault, Savard, Bélanger	Recycle-Québec	2 242,01 \$
Les Entreprises JLR	Contrat Cueuillette	2 539,03 \$
Letarte Denise	Remb. Service Incendie	129,87 \$
Norfil	Sacs Ordures	30,87 \$
Poste Canada	Hiver en Fete	58,13 \$
Poste Canada	Politique Familiale	58,13 \$
Petite Caisse	Remb. Factures	174,70 \$
Produit Pétrolier PPH	Centre des Loisirs	814,45 \$
Produit Pétrolier PPH	Garage	883,75 \$
Produit Pétrolier PPH	Centre des Loisirs	423,92 \$
Produit Pétrolier PPH	Garage	415,18 \$
Produit Pétrolier PPH	Bibliothèque	481,21 \$
Produit Pétrolier PPH	Garage	149,75 \$
Produit Pétrolier PPH	Centre des Loisirs	314,83 \$
Produit Pétrolier PPH	Bibliothèque	356,88 \$
Pneus GBM	Rebus	200,43 \$

Quincaillerie Palmarolle	Teinture (Etang)	17,91 \$
Quincaillerie Palmarolle	Bois (Caserne)	550,20 \$
Quincaillerie Palmarolle	Bois (Caserne)	63,65 \$
Quincaillerie Palmarolle	Capuchon	11,02 \$
Revenus Québec	Ajustement RRQ	61,63 \$
Roberge et Fils	Cache-Fil	82,74 \$
Roy Jessica	Action Santé / Politique Familiale	412,88 \$
Traction	Loader	82,32 \$
Techni-Lab	Analyses Février	327,68 \$
Techni-Lab	Analyses Mars	327,68 \$
<b>TOTAL</b>		<b>35 296,82 \$</b>

**Rés.655-2016**

**5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2016 : (35 296.82\$)**

Proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Mme la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 35 296.82 \$.

**5.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'embauche d'un nouveau directeur général en l'occurrence Alain Letarte qui est en fonction depuis le 22 mars 2016;

**Rés.656-2016**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Solange Gamache, secondé par Mme la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Alain Letarte à signer les effets bancaires sur le compte de la Ville de Duparquet #623569 à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne marche des affaires.

En sus, il est spécifié que deux signatures sont autorisées pour tous les paiements par chèque soit celle de monsieur Alain Letarte et celle de monsieur le maire Gilbert Rivard.

Toujours à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, monsieur Alain Letarte est nommé administrateur principal de l'accès internet « Accès D'Affaires ».

**5.3 AUTORISATION CHÈQUE « PETITE CAISSE »**

**Attendu que** la ville de Duparquet procède avec une petite caisse de 200\$ pour acquitter certaines factures;

**Attendu que** suite au départ de Mme Lise Boucher

**Rés.657-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Mme la conseillère Claudette Macameau secondé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement d'autoriser Jasmine Therrien ou Alain Letarte à encaisser auprès de Desjardins, un chèque au nom de la « petite caisse » jusqu'à concurrence de la somme de 200 \$.

**5.3 AUTORISATION Clic SECUR**

**CONSIDÉRANT** l'embauche d'un nouveau directeur général en l'occurrence Alain Letarte qui est en fonction depuis le 22 mars 2016;

**Rés.658-2016**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Claudette Macameau, secondé par Mme la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Alain Letarte au nom de la ville de Duparquet, à s'authentifier au moyen de clicSÉCUR, le service

d'authentification du gouvernement du Québec qui est destiné aux entreprises et qui leur permet d'utiliser les services en lignes offerts par des ministères et organismes participant à clicSÉCUR.

## 6. AFFAIRES COURANTES

### 6.1 NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Attendu que** madame Lise Boucher a quitté le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière

**Rés.659-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé Mme la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement de procéder à la nomination de monsieur Alain Letarte à titre de directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que greffier pour la ville de Duparquet. Nomination effective aujourd'hui même.

### 6.2 NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

**Attendu que** le conseil désire d'une structure administrative de relève

**Attendu que** le conseil désire s'assurer d'une gestion transparente et participative.

**Rés.660-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Mme la conseillère Solange Gamache, secondé par Mme la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement que le poste d'adjointe administrative soit converti en poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et de nommer Mme Jasmin Therrien à ce poste.

### 6.3 REMERCIEMENT MME LISE BOUCHER

**Attendu que** Mme Lise Boucher a quitté son poste de directrice générale le 31 mars.

**Attendu que** Mme Boucher a occupé ce poste depuis le 21 mai 2013

**Attendu que** le conseil a été très satisfait du travail accompli.

**Rés.661-2016**

**En conséquence** le conseil de ville désire remercier chaleureusement Mme Lise Boucher pour son dévouement et son professionnalisme dont elle a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions comme directrice générale au sein de la ville de Duparquet.

### 6.4 COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**Attendu que** la ville de Duparquet désire adapter la cueillette des encombrants 2016 au principe des 3RV

**Attendu que** de la cueillette des pneus doit se faire séparément  
**Attendu que** de nouvelles modalités font en sorte que les appareils réfrigérants ainsi que les téléviseurs devront faire l'objet de cueillettes séparées ;

**Attendu que** la date du 9 mai est prévue pour la cueillette des encombrants

**Rés.662-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet et unanimement résolu de procéder à la cueillette des encombrants seulement. Les pneus, les appareils de réfrigérants ainsi que les téléviseurs devront être acheminés par les propriétaires directement au centre de valorisation des matières résiduelles.

### 6.5 POINTAGE SSI

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur la distribution du pointage du Service de sécurité des incendies de Duparquet. Le système de pointage est en lien avec le montant de 2000\$ qui lui est alloué par la ville de Duparquet.

#### 6.6 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SSI 2015

**Attendu que** le conseil prend connaissance du rapport annuel des activités 2015 pour le service de sécurité incendie, c'est-à-dire du plan de mise en œuvre pour l'année 2015 ainsi que les tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance.

**Rés.663-2015**

**En conséquence** il est proposé par Mme la conseillère Solange Gamache secondé par Mme la conseillère Sylvie Lafortune et adopté à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2015 et d'autoriser le directeur général Alain Letarte à transmettre le rapport à la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

#### 6.7 COMMANDE PLAQUE SIGNALÉTIQUE

Le dossier est reporté au conseil de mai 2016

#### 6.8 CORVÉE EMBELLISSEMENT ET DISTRIBUTION D'ARBRES

Le conseil désire informer la population que la corvée annuelle d'embellissement sera le 4 juin 2016. Lors de cette journée, il y aura distribution d'arbres offerts par l'association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue.

#### 6.9 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - 2016

**Attendu que** La Ville de Duparquet désire se prévaloir du soutien financier dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016;

**Attendu que** les priorités sont évaluées à approximativement 75 000 \$ et sont établies par le Conseil comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	LOCALISATION	COÛT PROJETÉ
Réfection de la chaussée par la pose de revêtement bitumineux.	Section de la rue Duparquet entre la rue principale et St-Albert	75000\$
<b>GRAND TOTAL :</b>		<b>\$</b>

**Rés.664-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté à l'unanimité, de demander le soutien financier relativement à la réalisation des travaux priorités par le Conseil. De plus, monsieur le maire Gilbert Rivard est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet la demande de subvention adressée à monsieur le député François Gendron.

#### 6.10 TRANSPORT ADAPTÉ

**Attendu que** le conseil de la Ville de Duparquet souhaite une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté pour les personnes handicapées sur son territoire tel que mentionné dans la résolution 630-2016 (conseil du 2 février 2016)

**Attendu que** Mme Lise Boucher était autorisée à signer les documents relatifs à l'entente

**Attendu que** Mme Lise Boucher a quitté son poste de directrice générale en date du 31 mars

**Rés.665-2016**

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Mme la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement que la Ville autorise le directeur général, M. Alain Letarte, à signer avec Monsieur le maire Gilbert Rivard pour et au nom de la Ville de Duparquet, une entente avec la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

## **7. RÈGLEMENT**

7.1 RÈGLEMENT 03-2016, RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE DUPARQUET.

**Rés.666-2016**

Attendu que La Ville de Duparquet a le pouvoir de réglementer le stationnement sur son territoire;

Attendu la nécessité d'adopter un règlement sur le stationnement de nuit s'appliquant sur le territoire de la Ville;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné par Monsieur le conseiller Alain Letarte lors de la séance régulière du 1er mars 2016;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par Mme la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu :

QU'il soit statué et ordonné par règlement de la Ville de Duparquet et il est par le présent règlement portant le numéro 03-2016 des règlements de la Ville de Duparquet statué et ordonné comme suit :

### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Le présent règlement peut être cité comme « Règlement concernant le stationnement de nuit ».

### **ARTICLE 2 – TERMINOLOGIE**

Au présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par les mots :

« Chemin public »

La surface totale de terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge de la Ville de Duparquet et sur une partie de laquelle sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers ;

« Nuit »

La période comprise entre une demi-heure après le coucher du soleil et une demi-heure avant son lever ;

« Propriétaire »

La personne inscrite au certificat d'immatriculation d'un véhicule routier ;

Est également considéré comme propriétaire au sens du présent règlement, la personne qui loue un véhicule routier pour une période d'au moins un (1) an ;



## « Véhicule routier »

Un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin. Sont exclus des véhicules routiers, les véhicules pouvant circuler uniquement sur rail et les fauteuils roulants électriques. Les remorques, les semi-remorques, les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

### ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent règlement vise à fixer les règles de stationnement de nuit alors que la Ville doit réaliser les opérations de déneigement durant la période hivernale ;

### ARTICLE 4 – STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

Nul ne peut immobiliser ou stationner un véhicule routier ou partie de véhicule routier sur un chemin public, entre 00 h 00 et 8 h 00, suivant l'heure en vigueur dans la Ville, et ce, entre le 1er décembre de l'année et le 15 avril de l'année suivante.

### ARTICLE 5 – ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Afin de permettre l'enlèvement de la neige, aucune personne ne doit laisser un véhicule stationné dans une rue ;

Nonobstant le paragraphe précédent, aux endroits où les panneaux de signalisation l'indiquent, il y a une première exception pour 4 espaces de stationnements en face du 68 rue Principale, une deuxième exception pour 2 espaces de stationnements en face du 75 rue Duparquet et une troisième exception pour 6 espaces de stationnement en face du Centre des Loisirs au 79 rue Principale.

### ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire de véhicule routier est responsable de toute infraction commise en vertu du présent règlement ;

### ARTICLE 7 – POUVOIR DE REMORQUAGE

La direction de la Ville de Duparquet ou les agents de la paix de la Sûreté du Québec sont autorisés à faire enlever ou déplacer tout véhicule stationné illégalement lorsqu'il nuit aux travaux de l'enlèvement et du déblaiement de la neige effectués par la Ville. Le remorquage du véhicule se fera aux frais du propriétaire ou du possesseur, lequel ne pourra en recouvrer la possession que sur paiement préalable des frais encourus pour le remorquage et pour le remisage.

### ARTICLE 8 – CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Les agents de la paix de la Sûreté du Québec sont responsables de l'application du présent règlement et ont le pouvoir démettre des constats d'infractions.

### ARTICLE 9 – INFRACTIONS ET PEINES

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de cinquante (50\$) dollars, plus les frais.

### ARTICLE 10 – INFRACTION CONTINUE

Si l'infraction continue, elle constitue, jour par jour, une offense séparée et l'amende édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

### ARTICLE 11 – ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, amendement ou résolution adoptés en semblable matière antérieurement.

## ARTICLE 12 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### 8. LOISIRS

#### 8.1 SUBVENTION FÊTE ST-JEAN 23 JUIN 2016 »

ATTENDU QUE le comité des Loisirs de la Ville de Duparquet planifie l'organisation des festivités à l'occasion de la fête de la St-Jean-Baptiste qui se tiendrait le 23 juin 2016, et que l'organisation de ces festivités est éligible pour une subvention ;

**Rés.667-2016**

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Mme la conseillère Claudette Macameau et adopté unanimement que se tiennent les festivités de la St-Jean-Baptiste le 23 juin 2016 à Duparquet et que le Comité des Loisirs de Duparquet est autorisé à demander une subvention pour la tenue de cet événement.

#### 8.2 COMITÉ DES LOISIRS –SUBVENTION ST-JEAN

Attendu que la ville de Duparquet désire supporter le Comité des loisirs dans l'organisation de la fête de la St-jean

**Rés.668-2016**

**En conséquence** il est proposé par Mme la conseillère Solange Gamache, secondé par Mme la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement que le conseil municipal octroi une somme de 500\$ au Comité des loisirs pour l'organisation de la fête de la St-Jean à Duparquet.

#### 8.3 AVIS DE COTISATION LOISIRS ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**Attendu que** la ville de Duparquet a reçu une demande de cotisation pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

**Attendu que** la cotisation annuelle pour une municipalité de moins de 999 habitants est de 90\$

**Rés.669-2016**

**En conséquence** il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par Mme la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement que le conseil municipal cotise à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.

### 9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Information sur l'organisation de la fête de la St-Jean

Félicitation à la Pourvoirie des Iles du lac Duparquet pour leur prix Major Desjardins 2016 reçu le 31 mars dans la catégorie Hébergements volet .

### 10. PAROLE AU PUBLIC

Demande d'information sur le territoire desservi par l'entente du transport adapté

### 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Rés.670-2016**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de Mme la conseillère Claudette Macameau, secondé par Monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h15.